

*Conseil Municipal  
du  
28 mars 2011*

*L'an deux mille onze, le vingt huit mars, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre, Didier LAMOUREUX, Maire.*

*Date de convocation : 23 mars 2011*

**Présents** : *Didier LAMOUREUX, Annie POSSAMAÏ, Gilles FRAIS, Annabelle CUVELLIER, Françoise MENEL, Jérôme TROLLIET, Christophe LARTIGUE.*

**Excusés** : *Romain ROUX, Gilles GALLÈS, Cédric SOULARD.*

*Monsieur le Maire demande aux membres de l'assemblée de bien vouloir lui indiquer s'il y a des commentaires à apporter au dernier compte-rendu de la réunion du mois précédent. Aucune observation n'étant faite, le compte rendu est adopté à l'unanimité.*

**SIGNALETIQUE CHARTE**

*Monsieur le Maire rappelle que le guide pratique de la signalétique contenant la charte a été envoyé par mail à tous les conseillers municipaux.*

*La problématique posée par les collectivités, les professionnels et les clients du territoire a dressé le constat d'un développement d'une signalisation non-conforme aux règles de la signalisation routière, à une rupture du cheminement pour trouver un acteur économique et à une non signalisation de certaines communes sur les axes routiers.*

*Monsieur le Maire précise que l'étude initiale à ce projet a été initiée par douze communautés de communes pour un montant de 100 000 euros subventionnés par l'Etat dans le cadre d'un PER.*

*L'objectif de la signalétique est de définir une règle en la matière pour l'Entre-deux-Mers, en tant que territoire géographique de destination touristique.*

*Le premier objectif est de proposer une approche globale à l'échelle des Communautés de Communes grâce à une procédure destinée à identifier les priorités et les modalités de mise en œuvre.*

*Le deuxième objectif est de répondre à l'attente des acteurs d'économie touristique en proposant la mise en place d'une signalisation sur le domaine public, validée à l'issue d'une concertation et aboutissant à la suppression des signalisations non réglementaires ou faisant double emploi.*

*Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Gilles Frais qui précise que plusieurs réunions ont déjà eu lieu avec certains membres du conseil municipal afin de procéder à une vérification des panneaux, de leur implantation, etc...*

*Monsieur Jérôme Trolliet demande à ce que le Moulin du Haut Benauge soit renommé « Moulin du Haut Benauge de Gornac ».*

*Le coût des panneaux pour les services seront pris en charge par la commune, les autres seront réglés par les personnes concernées.*

*Toutes les informations partent depuis le RIS installé devant la salle des fêtes, une nouvelle installation est à envisager dans le cadre de la CAB.*

*Christophe Lartigue demande s'il est possible d'avoir une évaluation budgétaire de ce projet. Monsieur le Maire indique qu'une somme de 130 000 euros pour l'ensemble de la communauté de communes soit de 7 000 à 10 000 euros par commune est à prévoir ; cette partie de l'opération ne bénéficie pas de subvention.*

*Il est bien entendu que la signalétique ira de pair avec la CAB et que l'avis des professionnels sera demandé avant l'implantation des panneaux.*

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte la charte, s'engage pour la suppression de l'ancienne signalisation et des dispositifs non-conformes à la réglementation, s'engage sur un programme de signalisation cohérent à l'échelle du territoire, accepte de ramener l'information publicitaire privée vers une signalétique sur le domaine public.*

### **TERRAIN A BATIR**

*Monsieur le Maire a rencontré M. SOULÉ du Centre Routier Départemental afin de déterminer l'accès des terrains du tennis sur la route départementale. Concernant le premier lot (emplacement du terrain de tennis) l'accès peut être réalisé directement sur la RD 139, pour les deux autres lots l'accès se fera en accès jumelé au niveau du passage existant afin de préserver la sécurité des usagers par rapport au virage situé à proximité.*

*Une consultation a été lancée auprès de trois cabinets de géomètres concernant les formalités à accomplir : bornage, levé topographique, document d'arpentage et déclaration préalable.*

### **CONVENTION D'AMENAGEMENT DE BOURG**

*Monsieur le Maire indique qu'il a rencontré M. BROICHOT au cours d'une visite informelle au cours de laquelle ont été évoqués certains points de l'étude.*

*Monsieur le Maire rappelle les différentes phases :*

*Phase 1 : Diagnostic de l'Etude préalable à la Convention d'Aménagement de bourg,*

*Phase 2 : Principes d'aménagement*

*Phase 3 : Fiches actions.*

*La prochaine réunion est prévue le 31 mars. Avant la phase 3 une réunion sera organisée avec le cabinet d'architectes, le conseil municipal, les artisans, les commerçants et les associations.*

*L'implantation du terrain de pétanque et la création d'un skate parc ou city stade (pour les 7 à 17 ans) sont à envisager.*

*Monsieur le Maire précise que les terrains de l'Esplanade Fongrave sont exploités par la famille POSSAMAI en échange de quoi ils réalisent gratuitement le travail du sol, le semis de la prairie et les récoltes.*

## **PROJET MAISON DE SANTÉ**

*Monsieur le Maire présente le compte rendu de ses rencontres avec l'Agence Régionale de Santé et avec Madame la Sous Préfète :*

### **➤ ARS**

*Monsieur le Maire s'est rendu à l'Agence Régionale de Santé avec Mme Angélique DO CARMO et Monsieur Alain DUFFAU pour présenter le dossier du projet de maison de santé. Le docteur Alain Duffau a précisé que Gornac entrerait dans les zones déficitaires en couverture médicale pour un bassin de vie de 2000 habitants (en couverture pharmaceutique le bassin de vie pris en compte est de 2500 habitants*

*Les médecins rencontrés au service de l'ARS sont intéressés par le projet qui semble très cohérent. Le seul problème qui pourrait se poser serait le fait que plusieurs maisons de santé sont en cours de programmation : Targon – Sauveterre de Guyenne dans l'avenir.*

*Pour l'acceptation de ce programme il faut absolument un avis favorable de l'ARS.*

### **➤ SOUS PREFECTURE :**

*Monsieur le Maire ainsi que Mme Angélique DO CARMO, Monsieur Alain DUFFAU et M. PRADAL ont rencontré Madame la Sous Préfète qui s'est montrée très intéressée.*

*Celle-ci a précisé que le dossier de projet de maison de santé doit être présenté par les professionnels de santé afin de le défendre auprès de l'ARS. La collectivité présente le dossier de construction de la maison de santé après avis favorable de l'ARS. La collectivité pourrait bénéficier de la Dotation d'Équipement pour les Territoires Ruraux de l'ordre de 30% ainsi que des fonds FEADER.*

*La pharmacie ne bénéficie pas d'aide de l'état, Mme Françoise MENEL envisagerait d'acheter la parcelle et de construire sa pharmacie.*

## **SYNDICAT DE PAYS**

*Monsieur le Maire indique que le comité syndical du pays aura lieu le mardi 5 avril 2011 à 21 h à Gornac et que c'est l'occasion pour les conseillers municipaux de s'informer sur les compétences du Pays.*

*L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22 h 30.*